**Règlement Inter-Cercles Chevaux / Poneys GHC 2022**

**Composition des équipes**
Ø Les équipes doivent être composées de cavaliers du GHC faisant partie d’un même cercle du GHC auprès duquel ils sont affiliés (le cachet du cercle faisant foi).
Ø Chaque équipe est composée de 4 paires des catégories 70, 80, 90 et 100 cm. Si une équipe était réduite à 3 paires, elle serait néanmoins autorisée à participer.
Ø Les équipes sont composées soit de Chevaux, soit de Poneys, soit de Chevaux et Poneys.
Ø Les chevaux et poneys doivent être en ordre d’immatriculation pour les catégories 90 et 100 cm.
Ø Une paire ne peut représenter qu’une seule équipe.
Ø Les cavaliers peuvent faire partie de deux équipes d’un même cercle sur ces hauteurs avec deux montures différentes.

**Barême**
Ø Les épreuves se disputent en Barème A. 1ère manche sans chrono, 2ème manche au chrono « FEI Art. 273.3.4.2 » (pour départager les équipes à égalité de points pour la 2ème et 3ème place).

**Classement**
Ø Les 3 meilleurs résultats de l’équipe seront pris en considération pour le classement.
En cas d’ex aequo pour la 1ère place un barrage au chrono aura lieu entre les cavaliers de la catégorie 100cm
 Ø Les 3 meilleures équipes seront classées.

**Inscriptions**
Ø Un chef d’équipe doit être désigné et transmet, par fax ou par mail, la composition et le nom de l’équipe au secrétariat. Un nom comprenant au moins le nom du Cercle.
Il paiera pour l’ensemble de l’équipe au secrétariat du concours.
**Ø Prix des inscriptions :**26 € par cavalier pour les 2 manches.

 **Licences autorisées** :
70 cm J02 - 80 cm J02/J03 - 90 cm J03 à J08 - 100 cm J03 à J16.